



Procès-verbal du conseil municipal du lundi 13 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mai à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Marie-Françoise ISABEL, maire.

Date de convocation	07/05/2024			
Date d'affichage	07/05/2024			
Nombre de conseillers	En exercice	27	Quorum	14
	Présents	23	Votants	27
	Procurations	4		

Etaient présents

Mme Marie-Françoise ISABEL, maire, M. Gilbert GEMY, M. Thomas LEROY, Mme Lydie MAIGRET, M. Nicolas ESNAULT, Mme Marianne TURPIN, Mme Florence GUERIN et M. Gaël LÉBOUCHER adjoints au maire,
Mme Christelle BEAUDOUIN, M. Emmanuel BERTHELOT, Mme Martine BUTEUX, Mme Virginie COISEL, M. Dominique DELIVET, M. Mathias DUBOURGUAIS, M. Gilbert LABOUROT, M. Adrien LECERF, M. Eric LEFEBVRE, M. Richard MARTIN, Mme Stéphanie PACCAUD, M. Raphaël RIOLON, Mme Stéphanie SALERNO, Mme Monique SIMONNET et Mme Delphine VAUGEOIS.

Absents avec procuration de vote

M. Franck CENDRIER représenté par M. Thomas LEROY, Mme Brigitte FIQUET-ASSIRATI représentée par M. Dominique DELIVET, M. Didier GODEFROY représenté par M. Raphaël RIOLON et M. Jacques-Yves OUIN représenté par Mme Lydie MAIGRET.

Absents sans procuration de vote

/

Secrétaire de séance

Nicolas ESNAULT

Ordre du jour de la séance

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 8 avril 2024
2. Information relative aux décisions prises par Madame la Maire par délégation du Conseil Municipal
3. Composition des commissions communales
4. Règlement intérieur du Conseil Municipal
5. Subventions aux associations
6. Questions diverses

Madame le Maire a déclaré la séance de conseil municipal ouverte à 20 heures

Après l'appel des présents, Nicolas ESNAULT est désigné secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 8 avril 2024

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 8 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

2. Information relative aux décisions prises par Madame la Maire par délégation du Conseil Municipal

En application de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Madame la Maire informe le Conseil municipal qu'elle a pris les décisions suivantes :

- Conformément à la délibération 2023-053, 1°:

Attribution de marchés publics			
N° de marché	Objet du marché	Titulaire du marché	Montant du marché

Néant			
Modification de marchés en cours d'exécution			
N° de marché	Objet du marché	Titulaire du marché	Objet de la modification
Néant			

- **Conformément à la délibération 2023-053, 2°:**

Conclusion et révision de louage de chose		
Objet du bail	Titulaire du bail	Montant annuel
Néant		

- **Conformément à la délibération 2023-053, 3°:**

Contrats d'assurance			
N° de contrat	Objet du contrat	Titulaire du contrat	Montant annuel
Néant			
Indemnités perçues			
Type de sinistre	Objet du sinistre	Montant perçu	
Néant			

- **Conformément à la délibération 2023-053, 4°:**

Liste des actes de concessions depuis le 01 janvier 2024				
Date de l'acte	N° de titre	Durée de la concession	Nom du défunt	Prénom du défunt
Nouvelles concessions				
En cours de recensement. La liste sera présentée lors du prochain conseil				
Renouvellements				
En cours de recensement. La liste sera présentée lors du prochain conseil				

- **Conformément à la délibération 2023-053, 5°:**

Dons et legs	
Donateur	Montant
Néant	

- **Conformément à la délibération 2023-053, 6°:**

Aliénation de gré à gré de bien mobilier	
Acheteur	Montant
Néant	

- **Conformément à la délibération 2023-053, 7°:**

Rémunération, frais et honoraires d'avocats, notaires et huissiers	
Nom	Montant
Néant	

- **Conformément à la délibération 2023-053, 8°:**

Actions en justice	
Néant	

- **Conformément à la délibération 2023-053, 9°:**

Renouvellement de l'adhésion aux associations	
--	--

Nom de l'association	Montant annuel de la cotisation
Conseil national des villes et villages fleuris	225,00 €
Union amicale des maires du Calvados	1 024,00 €

- **Conformément à la délibération 2023-053, 10°:**

Sollicitation de demande de subventions		
Nom du financeur	Objet de l'opération	Montant ou taux demandé
Néant		

- **Conformément à l'article L. 2122-22, 11:**

Participation du public par voie électronique
Néant

Le Conseil prend acte de ces décisions.

Délibération n°2024-029

Composition des commissions communales

Rapporteur : Marie-Françoise ISABEL

L'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité pour les conseils municipaux de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement de l'assemblée dans le cadre de la préparation des délibérations.

Leur rôle consiste à l'examen préparatoire des affaires qui doivent être soumises au conseil municipal. Ce sont des commissions d'études, elles émettent de simples avis et ne disposent d'aucun pouvoir propre. Le maire est président de droit de chaque commission.

Les commissions sont les suivantes :

- Travaux, voiries et cadre de vie,
- Finances,
- Urbanisme,
- Administration générale et ressources humaines,
- Affaires scolaires et jeunesse,
- Environnement, réseaux et sécurité,
- Solidarité et affaires sociales,
- Communication,
- Animation,
- Culture,
- Associations.

Par délibération 2023-027 du 10 juillet 2023, le conseil municipal a fixé la liste des élus membres des différentes commissions municipales. Conformément à l'article L.2121.22 du CGCT, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle.

Monsieur Dominique DELIVET souhaite rejoindre la commission Urbanisme, en remplacement de Monsieur Richard MARTIN.

TRAVAUX, VOIRIES ET CADRE DE VIE	
10 membres dont le maire	
Président	Marie-Françoise ISABEL
Membres élus (9)	Martine BUTEUX Franck CENDRIER Dominique DELIVET

Gaël LÉBOUCHER
Adrien LECERF
Thomas LEROY
Lydie MAIGRET
Jacques-Yves OUIN
Raphaël RIOLON

FINANCES

10 membres dont le maire

Président	Marie-Françoise ISABEL
Membres élus (9)	Martine BUTEUX Virginie COISEL Dominique DELIVET Nicolas ESNAULT Adrien LECERF Lydie MAIGRET Jacques-Yves OUIN Stéphanie PACCAUD Delphine VAUGEOIS

URBANISME

9 membres dont le maire

Président	Marie-Françoise ISABEL
Membres élus (8)	Martine BUTEUX Dominique DELIVET Gilbert GEMY Gaël LÉBOUCHER Lydie MAIGRET Jacques-Yves OUIN Stéphanie PACCAUD Delphine VAUGEOIS

ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES

12 membres dont le maire

Président	Marie-Françoise ISABEL
Membres élus (11)	Emmanuel BERTHELOT Martine BUTEUX Franck CENDRIER Nicolas ESNAULT Gilbert GEMY Gilbert LABOUROT Gaël LÉBOUCHER Thomas LEROY Lydie MAIGRET Richard MARTIN Marianne TURPIN

AFFAIRES SCOLAIRES ET JEUNESSE

11 membres dont le maire

Président	Marie-Françoise ISABEL
Membres élus (10)	Christelle BEAUDOUIN Brigitte FIQUET-ASSIRATI Gilbert GEMY Gilbert LABOUROT Gaël LÉBOUCHER Eric LEFEBVRE Thomas LEROY Mathias DUBOURGUAIS Lydie MAIGRET Marianne TURPIN

ENVIRONNEMENT, RESEAUX ET SECURITE

10 membres dont le maire

Président	Marie-Françoise ISABEL
Membres élus (9)	Emmanuel BERTHELOT Dominique DELIVET Mathias DUBOURGUAIS Gilbert GEMY Adrien LECERF Eric LEFEBVRE Thomas LEROY Lydie MAIGRET Raphaël RIOLON

SOLIDARITE ET AFFAIRES SOCIALES

8 membres dont le maire

Président	Marie-Françoise ISABEL
Membres élus (7)	Martine BUTEUX Brigitte FIQUET-ASSIRATI Gilbert GEMY Florence GUERIN Lydie MAIGRET Stéphanie SALERNO Monique SIMONNET

COMMUNICATION ET INFORMATION

8 membres dont le maire

Président	Marie-Françoise ISABEL
Membres élus (7)	Christelle BEAUDOUIN Franck CENDRIER Gaël LEBOUCHER Adrien LECERF Richard MARTIN Raphaël RIOLON Stéphanie SALERNO

ANIMATION

11 membres dont le maire

Président	Marie-Françoise ISABEL
Membres élus (10)	Christelle BEAUDOUIN Franck CENDRIER Virginie COISEL Florence GUERIN Gaël LEBOUCHER Adrien LECERF Eric LEFEBVRE Richard MARTIN Stéphanie SALERNO Monique SIMONNET

CULTURE

8 membres dont le maire

Président	Marie-Françoise ISABEL
Membres élus (7)	Christelle BEAUDOUIN Florence GUERIN Gaël LEBOUCHER Eric LEFEBVRE Lydie MAIGRET Richard MARTIN Stéphanie SALERNO

ASSOCIATIONS

12 membres dont le maire

Président
Membres élus (11)

Marie-Françoise ISABEL
Emmanuel BERTHELOT
Franck CENDRIER
Virginie COISEL
Gilbert GEMY
Didier GODEFROY
Gilbert LABOUROT
Lydie MAIGRET
Richard MARTIN
Jacques-Yves OUIN
Stéphanie PACCAUD
Delphine VAUGEOIS

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	23	Procurations	4	Votants	27
Abstentions	0	Contre	0	Pour	27

- **ANNULE** à l'unanimité, l'annulation des délibérations 2023-027, 2023-027 et 2024-028.
- **APPROUVE** à l'unanimité, la composition des commissions, figurant ci-dessus ;
- **DONNE POUVOIR** à Madame la Maire de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibération n°2024-030

Règlement intérieur du Conseil Municipal

Rapporteur

Nicolas ESNAULT

Le conseil municipal des communes de 3 500 habitants et plus doit établir son règlement. Cet acte fixe les règles de fonctionnement de l'assemblée délibérante dans le cadre des dispositions prévues par le CGCT.

Il doit préciser par ailleurs :

- Le fonctionnement des commissions municipales,
- L'organisation des débats et des votes des délibérations,
- Les modalités des comptes rendus des débats et décisions

L'ordonnance n°2021/1310 portant réforme des règles de publicités, d'entrée en vigueur et de conservation des actes impose des modifications du précédent règlement.

Les évolutions les plus notables souhaitées par le législateur sont les suivantes :

- Le contenu et les modalités de publicité du procès-verbal des assemblées délibérantes sont simplifiés et harmonisés pour l'ensemble des catégories de collectivités territoriales,
- Le compte rendu des séances du conseil municipal est supprimé ; un affichage à la mairie ou au siège de l'établissement public d'une liste des délibérations examinées en séance permettra de garantir l'accès rapide des citoyens et citoyennes à l'information sur les décisions de l'assemblée,
- Les modalités de tenue et de signature des registres des actes communaux sont allégées,
- Le recueil des actes administratifs est supprimé pour l'ensemble des catégories de collectivités territoriales.

Cette réforme est entrée en vigueur au 1er juillet 2022.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	23	Procurations	4	Votants	27
Abstentions	0	Contre	0	Pour	27

- **APPROUVE** à l'unanimité, le règlement intérieur du Conseil Municipal ;
- **DONNE POUVOIR** à Madame la Maire de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

M. Delivet exprime sa satisfaction sur la possibilité d'enregistrer les débats.
M. Esnault confirme que l'enregistrement des conseils ne pose aucun problème.

Délibération n°2024-031

Subventions aux associations

Rapporteur

Marie-Françoise ISABEL

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'attribution des subventions au titre de l'année 2024, conformément au tableau ci-dessous :

SPORT	29.800 €
AAPPMA Le Brochet Caennais	800 €
Argences billard club	400 €
Argences judo	2.500 €
Argences tennis club	4.000 €
ESA pétanque	500 €
Gym expression	1.500 €
Gym volontaire	500 €
Handball	4.500€
Karaté	1.000 €
Marche nordique	600 €
Les monte en l'air	500 €
Muance FC	10.000€
Les Archers d'Argences	1.500 €
Twirling	500 €
Vélo sport	400 €
Vélo vert de la muance	400 €
Zen bien	200 €
CULTURE	5.800 €
Club photo « Clin d'œil »	500 €
Comité de jumelage	1.000 €
Familles Rurales	2.000 €
FNACA	550 €
Les amis du moulin de la porte	750 €
SOLIDATRITE	5.866 €
Amicale des donateurs de sang	500 €
Club du 3 ^{ème} âge	400 €
La passerelle en Val ès Dunes	2.886 €
Secours catholique	1.000 €
Tulipes en Val ès Dunes	80 €
ADMR Argences	1.000€
SCOLAIRE	7.810 €
FSE collège Jean Castel	200 €
MFR CFA La Bagotière	60 €
APE Mine de rien	600 €
Groupe scolaire Paul Derrien	6.920 €
CFA 3IFA	30 €
TOTAL	48.276 €

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

SPORT	29.800 €	Contre	Pour	Abstentions	Ne prend pas part
AAPPMA Le Brochet Caennais	800 €	0	27	0	0
Argences billard club	400 €	0	27	0	0
Argences judo	2.500 €	0	27	0	0
Argences tennis club	4.000 €	0	27	0	0

ESA pétanque	500 €	0	27	0	0
Gym expression	1.500 €	0	27	0	0
Gym volontaire	500 €	0	27	0	0
Handball	4.500€	0	27	0	0
Karaté	1.000 €	0	27	0	0
Marche nordique	600 €	0	27	0	0
Les monte en l'air	500 €	0	27	0	0
Muance FC	10.000€	0	27	0	0
Les Archers d'Argences	1.500 €	0	27	0	0
Twirling	500 €	0	27	0	0
Vélo sport	400 €	0	27	0	0
Vélo vert de la muance	400 €	0	27	0	0
Zen bien	200 €	0	27	0	0
CULTURE	5.800 €				
Club photo « Clin d'œil »	500 €	0	27	0	0
Comité de jumelage	1.000 €	0	25	0	G. Labourot S. Paccaud
Familles Rurales	2.000 €	0	27	0	0
FNACA	550 €	0	27	0	0
Les amis du moulin de la porte	750 €	0	26	0	E. Berthelot
SOLIDATRITE	5.866 €				
Amicale des donneurs de sang	500 €	0	27	0	0
Club du 3 ^{ème} âge	400 €	0	27	0	0
La passerelle en Valès Dunes	2.886 €	0	26	0	M. Simonet
Secours catholique	1.000 €	0	27	0	0
Tulipes en Valès Dunes	80 €	0	27	0	0
ADMR Argences	1.000€	D. Delivet B. Fiquet- Assirati	25	0	0
SCOLAIRE	7.810 €				
FSE collège Jean Castel	200 €	0	27	0	0
MFR CFA La Bagotière	60 €	0	27	0	0
APE Mine de rien	600 €	0	26	0	E. Lefebvre
Groupe scolaire Paul Derrien	6.920 €	0	27	0	0
CFA 3IFA	30 €	0	27	0	0
➤ TOTAL	48.276 €				

➤ **ATTRIBUE** aux associations les subventions ci-dessus

➤ **DONNE POUVOIR** à Madame la Maire de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

D. Delivet demande une explication concernant l'augmentation de la subvention à l'Argences Tennis Club.

E. Berthelot indique que la subvention était de 2500 € en 2023, et que la proposition 2024 correspond à la demande du club, tient compte des finances du club et du nombre de licenciés.

D. Delivet demande des précisions sur la baisse de la subvention à Muance FC.

E. Berthelot rappelle l'accord oral passé entre les 3 mairies concernant le financement et précise que seule la Ville d'Argences maintient son niveau de subventionnement. Monsieur Berthelot précise également qu'une réunion sera programmée avec les deux autres communes pour évoquer le financement du club.

D. Delivet indique que la Ville supporte également le cout de fonctionnement des équipements.

D. Delivet souhaite des précisions sur la baisse de la subvention de l'ADMR.

S. Paccaud indique que l'ADMR n'a pas déposé de dossier de demande de subvention, que son financement repose sur les adhérents.

E. Berthelot précise que le projet de cette association pour cette année est l'achat d'un vélo électrique.

D. Delivet répond que l'on ne démontre pas un élan de générosité ou de solidarité en baissant la subvention deux années de suite.

T. Leroy rappelle que la précédente municipalité a également baissé le montant des subventions et que cela ne posait pas de problème.

E. Berthelot rappelle que le niveau des subventions a été baissé de 40% par la précédente équipe municipale.

D Delivet souhaite connaitre les projets de l'APE Mine de rien qui nécessite une subvention de 600 €.

M. Turpin précise que cette association redémarre son activité et qu'elle n'a pas de trésorerie.

Informations et questions diverses

Madame la Maire précise que la délégation du jumelage est revenue d'Allemagne et apporte quelques précisions sur les différentes activités suivies lors de ce séjour.

Séance levée à 20h45

Le secrétaire de séance
Nicolas ESNAULT



Le Maire
Marie-Françoise ISABEL

